

Voilà 25 ans déjà, la Cour d'appel du Québec rendait la décision Gobeil, dans laquelle elle traitait du lien entre l'absence du travail et la grossesse, motif protégé de discrimination.

Afin d'en dresser l'évolution au fil du temps, je débiterai par une présentation des grands arrêts de la Cour suprême du Canada ainsi que de la Cour d'appel du Québec en lien avec le droit à l'égalité des femmes et la notion de discrimination.

Je présenterai ensuite un échantillon des décisions arbitrales ayant appliqué l'arrêt Gobeil afin de démontrer la progression dans le type d'avantages reconnus. Les écueils dans l'application du test juridique en matière de discrimination, notamment en lien avec l'application du concept d'égalité réelle et de la détermination du groupe de comparaison approprié, seront également démontrés à l'aide de ces décisions.

Je terminerai mon analyse en portant un regard critique sur la question des choix que font – ou doivent faire - les femmes en situation de maternité, critère qui revient tout au long de la période étudiée comme frein à une reconnaissance de la discrimination. Je proposerai finalement qu'une réflexion collective s'impose sur l'importance des congés parentaux et sur les enjeux reliés au care dont l'importance dans la vie des femmes ont été mis crument en lumière par la pandémie.